

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 3 Octobre.

On attend, d'un moment à l'autre, le décret qui convoque les Chambres pour terminer le vote du budget. La réunion aura lieu le 25 octobre suivant les uns, le 6 novembre suivant les autres.

D'après le *Soleil*, M. Dufaure craint qu'en retardant jusqu'au 6 novembre la reprise des travaux parlementaires, la Chambre et le Sénat ne puissent terminer assez à temps la discussion du budget de 1877 pour que la session soit close avant le 15 décembre.

Ce journal ajoute qu'il est utile à l'activité des affaires de fin d'année qu'aucune préoccupation politique ne trouble les esprits et n'alarme les intérêts.

Or, il est à craindre que le budget de 1877 ne soulève, dans quelques-uns de ses articles, des débats passionnés et n'amène une lutte temporaire entre le Sénat et la Chambre. Certes, il est préférable, pour le mouvement industriel qui se produit d'habitude à la fin de l'année, que ces débats soient terminés à l'époque où ce mouvement commence.

Le désaccord principal entre le Sénat et la Chambre des députés porte sur la suppression du crédit relatif à l'aumônerie militaire. Le Sénat contestera le droit de la Chambre des députés à cet égard, et soutiendra que la suppression du crédit n'est autre chose que la suppression inconstitutionnelle d'une loi par une seule Chambre au lieu des deux Chambres. D'un autre côté, le Sénat voudra probablement affirmer, contrairement à la prétention d'une partie de la gauche, qu'il a les mêmes pouvoirs que la Chambre des députés pour le vote du budget.

Une autre question se présentera dans la prochaine session. On a vu la commission des finances et après elle la Chambre augmenter dans des proportions considérables le budget de l'instruction publique : le salaire des instituteurs et celui de certains professeurs, le nombre des bourses dans nos collèges et dans nos lycées ont été l'objet d'allocations plus abondantes. Mais une fraction de la gauche aurait la prétention de faire décider la réduction des bourses dans les séminaires et la suppression complète de celles de l'École des hautes études ecclésiastiques.

Les séminaires sont des établissements d'enseignement public reconnus par l'État, et ayant le même droit à ses sollicitudes que les collè-

ges et les lycées; la différence des matières qui y sont enseignées, bien loin d'affaiblir ce droit, ne saurait que le fortifier, puisque cet enseignement est une conséquence de la liberté religieuse, et qu'il a pour garantie les lois mêmes qui consacrent cette liberté. Diminuer le nombre des bourses dans les séminaires, tandis qu'on augmente celui des bourses dans les établissements laïques de l'État, est-ce autre chose que mettre en suspicion l'enseignement d'une religion qui, en droit, est une religion reconnue par l'État, et en fait, la religion de la majorité des Français?

En dehors de cette considération de pure équité, le *Moniteur universel* en fait valoir une autre qui n'a pas moins d'importance. Tout le monde sait que les élèves de nos séminaires se recrutent pour la plus grande partie parmi les classes les moins riches de la population; pour quelques enfants des classes riches, combien de fils de pauvres journaliers, de petits artisans, de modestes laboureurs, y trouvent l'enseignement que réclament et leur foi et leur amour de l'étude!

C'est donc en réalité sur une des parties les plus intéressantes de la population que porterait une pareille mesure. Singulière contradiction dans la conduite d'un parti qui se dit démocratique, et qu'on ne saurait s'expliquer que par son animosité pour tout ce qui tient à la religion.

Quant à l'École des hautes études ecclésiastiques, elle n'est pas, sans doute, un établissement fondé et entretenu par l'État, mais elle a jeté assez d'éclat et a produit des hommes assez éminents pour que l'État ne lui retire pas aujourd'hui les secours qu'il lui a donnés jusqu'ici, et dont cette belle institution n'est pas moins digne aujourd'hui qu'elle l'était hier. Et, d'ailleurs, ce secours c'est moins à l'école elle-même qu'il est accordé, qu'à ceux qui aspirent à recevoir un enseignement auquel plus d'un membre illustre de l'Université a rendu justice.

Lorsque le Gouvernement s'impose tant de sacrifices pour fonder de nouvelles Facultés, littéraires, scientifiques et même agronomiques, l'on ne comprendrait pas qu'il marchandât une allocation des plus modestes à un établissement tout créé, en plein développement, et qui fait grand honneur à l'érudition du clergé français.

Pour compléter l'examen des incidents législatifs à prévoir, citons les lignes suivantes du *Figaro*:

Selon une tradition ponctuellement suivie par toutes les Assemblées parlementaires, on essaiera d'inaugurer la session par une crise ministérielle et c'est sur le terrain religieux que s'engagera la bataille. Voici comment.

Un officier de la Légion d'honneur, ancien officier supérieur, croyons-nous, M. Julien, a adressé une pétition à la Chambre pour demander qu'on rende les honneurs militaires aux membres de la Légion d'honneur qui se font enterrer civilement.

On tâchera d'arriver à ce que la pétition de M. Julien soit immédiatement rapportée, et l'on espère qu'une grande partie de la majorité républicaine consentira à la prendre en considération, ce qui serait un échec pour M. Dufaure dont on connaît les sentiments catholiques, et peut-être pour le ministère entier.

Ce serait là une victoire très dangereuse au point de vue de la gauche, car il est peu probable que le Maréchal dépasse la nuance du ministère actuel, et la majorité qui existe dans le Sénat, si faible qu'elle soit, l'autorise à choisir un cabinet de la nuance Buffet.

Personne n'ignore que c'est depuis longtemps le plan rêvé par les amis de l'ex-ministre. Nous ne pensons pas que la majorité républicaine fasse ainsi leur jeu; mais, en tout cas, nous ne pouvons dissimuler les préoccupations que soulève la question religieuse.

Si la lutte engagée s'accroît et tourne à la violence, à l'oppression, comme le désirent, comme le demandent avec une rare maladresse les meneurs de l'opinion républicaine, leur République est perdue.

Nous souhaitons vivement que les gauches comprennent leur maladresse et leur erreur, quand elles obéissent à leurs préventions contre ce fantôme qu'elles appellent le *cléricalisme*. Mais où donc voient-elles un clergé qui veuille mettre la main sur la liberté des citoyens et sur l'indépendance de la société civile?

La Chambre des députés actuelle, par l'intelligence et le savoir, est bien au-dessous de celles qui l'ont précédée, à l'exception de la période impériale qui peupla les Chambres de nullités fortement décorées de plusieurs ordres. Elle devrait bien au moins avoir, comme compensation, la réserve et la sagesse qui sont indispensables si on veut faire vivre la République.

CORRESPONDANCE

Versailles, 4^e octobre.

Le Conseil des ministres s'est réuni à 2 heures, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances, convoqués par le président de la Républi-

que, sont rentrés à Paris pour assister à ce Conseil. Tous les ministres étaient donc présents.

On assure que le Conseil s'est entretenu de la date de la convocation des Chambres, et que divers avis ont été émis. Aucune décision n'aurait été prise.

Les délibérations du Conseil ont dû porter principalement sur la question d'Orient. On dit que M. le duc Decazes a donné connaissance à ses collègues de plusieurs dépêches de nos ambassadeurs, parvenues ce matin même, à Paris. Il en résulterait, que si les Serbes n'ont pas encore accepté les conditions de paix élaborées par les grandes puissances, il n'est pas exact qu'ils les aient repoussées. Leur réponse n'est pas encore connue. Le concours de la Russie serait toujours assuré à ces conditions de paix et, d'autre part, il se confirme que la réponse de la Porte qui sera connue demain à Paris, ne sera pas de nature à retarder une solution pacifique.

Les Serbes ont recommencé les hostilités. Une bataille qui a duré douze heures consécutives a eu lieu autour d'Alexinatz. Elle s'est terminée par la défaite des Serbes qui ont pris la fuite en laissant sur le champ de bataille un grand nombre de morts et de blessés. Ce nouvel échec viendra-t-il à bout de l'opiniâtreté inexplicable dont les Serbes font preuve et suffira-t-il pour leur démontrer leur impuissance?

— Les journaux radicaux blâment sévèrement le décret paru hier, à l'*Officiel* et ayant pour but de proroger dans leurs commandements respectifs les chefs de corps arrivés à l'expiration de leur mandat. Ces journaux montrent à notre sens peu de prévoyance et de sagesse patriotique. En effet, toutes les questions qui touchent à la réorganisation de l'armée sont encore en suspens; de plus, nous sommes dans une période où des événements très-graves peuvent surgir de la veille au lendemain. Dans de pareilles conjonctures, était-il prudent de remettre tous les commandements de nos corps d'armée entre des mains nouvelles et peut-être inexpérimentées?

— On se souvient que récemment les autorités ont prononcé la dissolution de la commission du travail pour l'envoi d'une délégation ouvrière libre à Philadelphie. En dépit de la mesure qui leur a été notifiée, les membres de cette commission ont décidé de poursuivre leurs travaux commencés. Ils ont, en conséquence, formé une commission exécutive et ils ont créé une commission de contrôle.

Cette attitude de la commission donne beaucoup à réfléchir sur les suites que pourra avoir le prochain Congrès ouvrier. Pour échapper aux prescriptions de la loi et dans la crainte d'un refus d'autorisation, les organisateurs de ce Congrès ont résolu d'en faire une réunion privée. On n'y sera admis que sur la présentation de cartes personnelles. Ainsi le commissaire de police n'en aura pas l'accès et l'autorité n'aura à intervenir qu'en cas de trouble extérieur.

— La France annonce en dernière heure, sous toutes réserves, qu'une nouvelle révolution vient d'éclater à Constantinople. Cette révolution aurait été causée par l'attitude trop pacifique du Sultan. Celui-ci, d'ailleurs, aurait réussi à s'enfuir sur un vaisseau anglais. Inutile d'ajouter que jusqu'à confirmation, cette nouvelle n'est prise au sérieux par personne.

REVUE DES JOURNAUX

Moniteur universel.

Nous est-il encore permis de parler de notre prestige, après tant d'humiliations et de revers? Pouvons-nous encore, après tant de désastres, pour la plupart mérités, après Sedan, après la Commune, prononcer encore ce mot dont on a tant abusé, pendant les dernières années de l'empire, pour nous entretenir dans une sécurité trompeuse, pour nous dissimuler notre faiblesse et nous bercer d'illusions funestes? Nous n'oserions assurément pas l'affirmer. Et pourtant, — nous en prenons à témoin tous ceux qui, comme nous, viennent, pendant ces dernières semaines, de parcourir une partie de l'Europe et de voyager, non pas seulement en touristes, en contemplant les montagnes et les arbres, mais en conversant avec leurs semblables, en les observant, en les écoutant, — jamais peut-être depuis une dizaine d'années, le nom de la France n'a été plus généralement respecté et honoré qu'il ne l'est en ce moment; jamais, depuis l'exposition de 1867, ce qui est d'assez bon augure pour 1878, les regards ne se sont tournés vers Paris avec plus de sympathique curiosité, jamais on n'a accueilli avec plus d'empressement, ce n'est pas assez dire, avec plus d'enthousiasme, tout ce qui vient de notre pays.

Si un certain nombre d'Allemands, de Prussiens, d'Autrichiens même ne peuvent encore s'empêcher de manifester ainsi, de temps en temps, contre nous quelques restes de susceptibilité jalouse, l'immense majorité des étrangers ne témoigne en général pour la France que sympathie et respect. Ne nous rendent-ils pas déjà le plus spontané et le plus éclatant hommage, quand ils désertent en masse leur pays pour venir chercher chez nous l'aisance et le bien-être, pour venir, suivant l'expression d'un écrivain allemand, « se chauffer au soleil de notre prospérité? » Et nous ne faisons pas ici seulement allusion à ces humbles ouvriers, à ces pauvres diables qui se dirigent vers les Vosges, un bâton à la main, dans l'espérance de trouver là-bas un peu plus de travail et de meilleurs salaires; nous parlons de ces riches commerçants de ces grands industriels qui se transportent à Paris avec leurs capitaux, leur matériel, leur personnel. Ainsi a fait, l'avant-dernière semaine le chef d'une des plus anciennes et des plus importantes maisons de Vienne. Ce fut presque un événement politique; et, pendant trois jours, la presse autrichienne laissa de côté les

Turcs et les Serbes pour ne s'occuper que de ce personnage qui déclarait si haut « qu'en dépit de son luxe croissant, la capitale de l'Autriche était morte pour les affaires, et qu'il la quittait pour aller s'établir chez cette intelligente, laborieuse et économe nation qui, seule de toutes les nations de l'Europe, a su sortir victorieusement d'une crise funeste et s'enrichir quand les autres s'appauvrirent. »

Voilà comment on parle de la France à l'étranger, grâce à la sagesse dont elle a fait preuve depuis quelques années. Si ce langage ne nous autorise pas encore à croire que nous jouissons précisément d'un grand prestige au-dehors, il nous permet cependant déjà de penser que nous sommes entourés d'une certaine estime, — ce qui est peut-être moins flatteur et moins brillant, mais à coup sûr plus sérieux et plus solide.

ORIENT

Les Serbes, n'ayant pas voulu consentir à une nouvelle suspension des hostilités, et ayant attaqué les Turcs d'une façon tout à fait imprévue, ont été punis de leur audace. Repoussés complètement, ils ont perdu près de 3000 hommes.

Cette conduite des Serbes, au moment où la paix semblait assurée par l'accord des puissances, et alors que notre gouvernement communiquait aux journaux une note rassurante, a produit en France et en Europe la plus fâcheuse impression. On se demande ce que va devenir l'œuvre pacifique au milieu de pareils incidents.

Une lettre écrite par l'empereur de Russie à l'empereur d'Autriche, est interprétée par les dépêches comme une tentative du gouvernement russe en faveur de la réunion d'un congrès ou d'une conférence.

La réponse de la Porte aux propositions des puissances est attendue. Si la Turquie savait se montrer habile elle accepterait sans réserve ces propositions qui ont été repoussés brusquement par la Serbie.

De tous les côtés on voit se manifester la crainte que la Russie ne joue un double jeu, poussant les Serbes en avant, et feignant de marcher d'accord avec l'Europe. Il est difficile d'admettre tant d'hypocrisie et de fourberie.

INFORMATIONS

M. le garde des sceaux, ministre de la justice, a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

On m'affirme que le service du paiement des traitements ou indemnités fixes des desservants et vicaires ne se fait pas, dans tous les départements, avec l'exactitude et la régularité désirables. Le clergé paroissial attendrait, parfois, pendant plusieurs semaines, le paiement du trimestre échu; et, d'autre part, certains ecclésiastiques recevraient le traitement de desservant ou l'indemnité de vicaire, bien qu'ils ne remplissent point les fonctions attachées à leur titre.

Je crois opportun, monsieur le préfet, de vous rappeler sur ces deux points les instructions de mes prédécesseurs :

D'après nos règlements de finances, au commencement de chaque trimestre à échoir, le ministre des cultes met à la disposition des préfets, par ordonnances de délégation, les crédits présamés nécessaires pour mandater les traitements et indemnités des ecclésiastiques en fonctions pendant le trimestre. Le ministre des finances pourvoit, de son côté, à ce que les ordonnances et mandats de paiements soient acquittés dans les délais et dans les lieux indiqués.

En vertu des ordonnances ministérielles de délégation, les préfets, ordonnateurs secondaires pour les dépenses des cultes, préparent, pendant le cours de chaque trimestre, les mandats nominatifs de paiement, d'après les bordereaux du trimestre précédent; mais ils ne peuvent terminer ce travail et dresser l'état récapitulatif des dépenses qui doit être remis, avec les mandats, au trésorier-payeur général, tant qu'ils n'ont pas reçu de l'autorité diocésaine l'état de situation du personnel, indiquant les mutations accomplies dans les trois derniers mois. Le service financier du ministère des cultes présente, en effet, cette particularité que le plus grand nombre des parties prenantes, les desservants et les vicaires, ne tiennent leur nomination que de l'autorité épiscopale, et que l'autorité civile n'en connaît les noms que par la remise des états de situation du clergé.

Les secrétariats des archevêchés et évêchés ont été invités à fournir ces états dix jours avant l'échéance trimestrielle. Aussitôt que ces pièces sont produites, les préfets doivent arrêter le bordereau des sommes à payer et les mandats individuels qui y sont annexés; ils remettent le tout au trésorier-payeur général, qui est tenu de rendre, dans les vingt-quatre heures, les mandats revêtus de son visa pour bon à payer. Les préfets les adressent alors aux parties prenantes, et celles-ci, sur présentation de leur mandat, reçoivent leur traitement du receveur particulier de l'arrondissement ou du percepteur de la commune.

Lorsque ces formalités ont été remplies en temps utile, les curés, desservants et vicaires sont à même de toucher leur traitement ou indemnité cinq jours, au plus, après la fin du trimestre.

L'examen des états de situation permet aux préfets de s'assurer si toutes les dispositions de nos lois de finances ont été remplies et de prévenir ainsi les réclamations peu fondées, j'en ai la persuasion qui font le second objet de cette circulaire.

Aux termes de l'article 4 de l'ordonnance royale du 13 mars 1832, de l'article 8 de la loi du 23 avril 1833, des articles 106 et suivants du règlement du 31 décembre 1841 sur la comptabilité des cultes, tout ecclésiastique qui reçoit un traitement de l'Etat est tenu de résider dans le lieu où il est appelé à remplir ses fonctions : l'absence non autorisée entraîne la suspension de ce traitement. Les congés sont accordés par le ministre des cultes, sur la proposition de l'évêque et l'avis du préfet, quand l'absence doit excéder un mois; quand elle doit durer huit jours seulement, l'autorisation de l'évêque suffit; si elle doit durer plus de huit jours, mais moins d'un mois, l'évêque notifie le congé au préfet et lui en fait connaître les motifs, afin qu'il ne soit opéré aucun décompte sur le traitement du titulaire.

Ces dispositions de détail ne sont que l'application des principes généraux de notre droit public et administratif sur la spécialité des crédits et la rémunération des services. Il vous appartiendrait, monsieur le préfet, de veiller à leur exécution, au cas qu'elles ne seraient pas strictement observées dans votre département. Si quelque difficulté d'application pouvait se présenter, vous auriez soin de m'en informer avant de prendre une décision.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

J. DUFAURE.

Les journaux de Paris publient le texte d'une circulaire adressée à MM. les généraux de division par M. le ministre de la guerre. Voici ce document :

Versailles, le 8 septembre 1876.

Monsieur le général.

Tous les ans, un certain nombre de chefs d'établissements d'instruction publique tiennent à l'honneur de faire présider la distribution des prix par un officier général ou un haut fonctionnaire militaire.

Sans vouloir interdire d'une manière absolue aux membres de l'armée, investis d'un grade élevé, d'accepter la présidence dans ces solennités, je pense cependant qu'il convient d'user d'une grande réserve à cet égard.

En conséquence, je désire que MM. les officiers généraux et hauts fonctionnaires militaires n'acceptent à l'avenir la présidence dans les distributions de prix ou autres solennités, qu'autant qu'ils en auront préalablement demandé et obtenu l'autorisation du ministre.

A cette occasion, je crois devoir rappeler, conformément aux prescriptions renouvelées, dans différentes circonstances, par mes prédécesseurs (Circulaires des 19 décembre 1873 et 29 juin 1874), que dans l'intérêt de la dignité de l'armée et de la haute mission qui lui incombe, ses membres doivent s'abstenir soigneusement, dans leurs discours ou dans leurs écrits, de toute appréciation personnelle sur les questions se rattachant à la politique.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien adresser les instructions à ce sujet à MM. les officiers généraux et hauts fonctionnaires militaires sous vos ordres, et tenir la main à ce qu'elles soient ponctuellement observées.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,
Général A. BERTHAUT.

Le gros œuvre des nouveaux forts de Paris est entièrement terminé, et depuis quelques jours on procède à leur armement. Tous les jours des trains de marchandises des différentes lignes de chemins de fer transportent les affûts et les canons nécessaires aux batteries. Ces canons appartiennent tous au nouveau système d'artillerie de siège et se chargent par la culasse. Quelques forts ont déjà reçu une garnison.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le ministre des finances vient d'adresser aux préfets une circulaire par laquelle, après avoir rappelé le décret du 25 mars 1852, concédant à l'autorité préfectorale la faculté de prononcer pour tout délit politique la suspension des titulaires de débits de tabac de 2^e classe, il retire cette faculté aux préfets et décide que la direction des contributions indirectes, agissant sous le contrôle du ministre des finances, aura seule le droit de suspendre les dits titulaires de leurs fonctions.

Le Journal officiel publie un avis de la Banque de France qui informe le public qu'il circule un certain nombre de billets de banque faux de 100 fr. dont on donne la description.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'établissement du traitement éventuel des instituteurs.

Voici en substance, l'objet de cette circulaire, qui ne porte que sur des questions de comptabilité.

Le traitement éventuel des instituteurs et des institutrices doit être établi sur des listes spéciales des élèves gratuits qui ont fréquenté les écoles. Or, ces listes sont imparfaitement fournies. D'autre part, des rétributions sont mises à tort à la charge du département ou de l'Etat.

M. le ministre demande que de pareilles irrégularités ne se reproduisent plus et rappelle à l'observation des prescriptions qui auraient dû permettre de les éviter.

DU PHYLLOXERA.

A M. le rédacteur du Journal du Lot.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends, par votre estimable feuille du 28 septembre, que M. Peyroni, propriétaire à Beaumont, est très alarmé par l'innombrable quantité de phylloxeras aériens qu'il croit avoir rencontrés sur les feuilles de ses vignes, et, à ce sujet, il transmet à M. le président de la commission du phylloxera à la préfecture de la Dordogne, ses doléances basées sur diverses observations du terrible puceron.

Permettez-moi de venir révoquer en doute les affirmations de ce viticulteur, et persuader vos lecteurs qu'il ne peut en être ainsi.

Suivant M. Peyroni, les mères pondeuses aptères et parthénogénétiques abandonnent vers le milieu du mois d'août les racines de la vigne, pour se porter sur la partie aérienne de la souche; elles se fixent dans le duvet des feuilles, y établissent leurs nids pour faire leur ponte; une multitude d'œufs remplit la cavité de ces nids qui ressemblent à une tache de rouille du côté cotonneux, et, de l'autre côté de la feuille à un renflement ayant la forme d'un grain de poivre.

Le microscope, ajoute-t-il, m'a dévoilé l'insecte en pleine activité de reproduction.

Malgré mes laborieuses recherches microscopiques, faites avec beaucoup de soin et de patience, je n'ai pu rien déceler de conforme à ce nouveau *modus videndi*.

On rencontre sur nos cépages du Lot une grande quantité de tâches brunes à la face inférieure des feuilles boursoufflant le limbe en dessus, et enveloppées souvent d'un tissu cotonneux inextricable, parmi lequel il m'a été permis d'observer plusieurs *acarus* mais jamais le puceron dévastateur. Ces tâches dites de *rouille* sont dues à la présence d'une végétation cryptogamique, mentionnée depuis longtemps par les viticulteurs et ne portant aucune atteinte sérieuse à la vigne.

Ce qui donne à mes observations une apparence spécieuse, c'est la connaissance des *galles* phylloxériques telles que l'on les rencontre sur les cépages américains.

Après l'inspection des vignobles phylloxérés de la Gironde, par M. Delachanal, délégué de l'Académie des sciences, au mois d'août dernier, je pus être témoin, sous ses auspices, de plusieurs de ces galles nouvellement produites et dont je fis un examen attentif sur des feuilles de *Clinton*.

Le puceron placé à la face supérieure du limbe, et non à la face inférieure cotonneuse, développe au bout de très-peu de temps (vingt-quatre à quarante-huit heures) des auréoles très-visibles, claires, bordées de lèvres velues qui vont en s'épaississant et englobent bientôt l'insecte en ressortant au-dessous de la feuille comme une petite galle hérissée de papilles.

Sur les feuilles des vignes françaises, ce petit animal cherche à s'y fixer. Il pique par-ci, par-là, mais aucune galle ne suit sa piqure, et au contraire, généralement il se dessèche et meurt.

Ces faits parlent assez haut pour réduire à néant les observations de M. Peyroni; ils ont de plus reçu la sanction des hommes compétents; il

n'y a qu'à se reporter aux comptes rendus de l'Académie des sciences, mai 1876 pour s'en convaincre.

Dans cet état de choses, l'alarme donnée par M. Peyroni, doit s'évanouir; les parties aériennes de la vigne ne semblent pas devoir être envahies en raison de la dureté du parenchyme des feuilles de nos cépages.

Malheureusement il n'en est pas ainsi des parties souterraines; le puceron aptère se montre très-avide des racines de nos meilleurs cépages et les dévorant au point de ne laisser que les grosses racines pourries, sans aucune de chevelu.

Par suite, le traitement indiqué par M. Peyroni, devient des plus illusoire; le problème de mettre la viticulture à l'abri du phylloxera, reste toujours posé, avec le caractère d'urgence et de nécessité que lui donnent les grands intérêts qui en dépendent.

Agrérez, etc.

LAUR.

Conservateur de la Société agricole et industrielle du Lot, membre du comité du phylloxera du Lot.

FOIRE DE CAHORS.

La foire du 2 octobre n'a pas été belle : 350 paires de bœufs y ont été amenés, très peu d'acquéreurs. Les bœufs gras destinés à la boucherie, se sont vendus 36 fr. les 50 kil. poids vif. 250 petits cochons de 25 à 50 fr. l'un. 12 cochons gras de 55 à 60 fr. les 50 kil. 850 moutons ou brebis, vendus de 15 à 35 fr. la tête; les gras, destinés à la boucherie, de 0,70 à 0,75 le kil. poids vif. L'approche des vendanges avait attiré un grand nombre de marchands de cerceaux, corbeilles, paniers et comportes, qui ont été rapidement enlevés.

Halle aux grains. Blé, 800 hectolitres dont 600 ont été vendus à 22,50 l'hect., soit 0,20 de baisse. 100 hect. de maïs, 90 hect. vendus 16,25 l'hect.

La vigne ne doit pas être considérée au seul point de vue du vin qu'elle peut produire.

Le raisin, comme fruit, a certes bien son mérite. Avec quel e satisfaction ne le voit-on pas paraître sur nos tables pendant l'hiver, surtout s'il a gardé cet aspect doré qui a donné lieu à certain dicton populaire ! Or, voici précisément un moyen de conserver au raisin son goût et sa couleur. L'inventeur est M. Rose Charmeux, viticulteur distingué :

« Laissez le raisin sur la treille jusqu'à dans les premiers jours de novembre; coupez-le toutefois avant les gelées, en laissant chaque grappe fixée à un morceau de sarment de la longueur de cinq ou six entre-noeuds, trois ou quatre au-dessous de la grappe et trois au-dessus; enduisez le bout supérieur du sarment de cire à greffer, pour empêcher toute évaporation des liquides qui se trouvent encore dans le tissu fibreux.

« La grappe ainsi préparée, introduisez l'extrémité inférieure du sarment dans une fiole remplie d'eau, à laquelle, pour empêcher la putréfaction, on ajoute cinq grammes de charbon pulvérisé. Bouchez les fioles avec de la cire et disposez-les le long du fruitier, à la distance de quelques centimètres les unes des autres. De cette manière, le raisin se conserve frais et vermeil jusqu'à la fin du mois de mai. Cependant, quelques grains peuvent se gâter : il faut les enlever sans retard. On devra veiller également à ce que la température du fruitier ne descende pas au-dessous de zéro. »

Bien des personnes croient aujourd'hui que la viande, le pain et quelques féculents, tels que la pomme de terre, sont les seuls aliments sérieux, et que les légumes verts, ainsi que les fruits, ne sont que des superfluités agréables. Cette opinion a été répandue par les chimistes du commencement de ce siècle, dont l'horizon était encore très-borné; les erreurs et préjugés populaires reflètent ordinairement l'état de la science à une époque antérieure.

L'homme est organisé en vue d'une alimentation mixte, et ce n'est pas impunément qu'il s'écarte des conditions que la nature lui a imposées.

Une alimentation trop azotée, trop animale, engendre un groupe de maladies dont la cause immédiate est la combustion incomplète des matériaux azotés, groupe dont la goutte et la gravelle sont les représentants les plus en vue et dont les dyspepsies et les maladies de peau sont les représentants les plus en vue.

Il y a un autre côté à considérer dans l'alimentation végétale. Les végétaux contiennent tous une grande quantité de sels alcalins qui se transforment dans le sang en bicarbonates de soude et de potasse, et, en plus petites proportions, d'autres éléments minéraux, tels que la silice, le fer, le manganèse, etc., que l'on néglige dans les analyses sommaires, mais qui sont indispensables pour le développement et le fonctionnement de certains organes. Les viandes ne sont pas absolument dépourvues de ces principes, mais elles n'en recèlent pas assez pour tous les besoins de la nutrition humaine. En ne consommant que des viandes on peut dépérir par l'anémie causée par l' inanition minérale.

Les fruits, lorsqu'ils sont mûrs, se distinguent surtout des autres parties des plantes par une plus grande richesse en sucre. Le raisin, type des fruits de nos climats, contient, à côté du sucre qui deviendra alcool dans le vin, les mêmes principes alcalins que le vin. La cure de la gravelle par le raisin est donc un traitement par les alcalins parfaitement rationnel et analogue au traitement par les eaux de Vichy, avec cette différence que le sel alcalin qui se trouve finalement dans le sang est le bicarbonate de potasse dans le premier cas et celui de soude dans le deuxième. Ne concluez pas de là qu'on pourrait remplacer le raisin par du bicarbonate de potasse; une

solution préparée dans le laboratoire n'est pas aussi bien tolérée qu'un composé mixte tel que le jus de raisin.

Une communication intéressante a été faite le mois dernier, à la réunion de la Société zoologique de France, sur les services rendus à l'agriculture par les perdrix.

Le président de la société, M. Viau, rapporte que l'an dernier, entre l'ouverture de la chasse, l'orateur a ouvert le gésier de soixante-trois perdrix grises; dans la quantité d'aliments qu'il y a trouvée, il n'a pu constater en tout que la présence de trois grains de blé. C'est là la condamnation d'une erreur populaire qui consiste à croire qu'au moment des semences, les perdrix se gorgent dans les guérets de grains de blé déjà en fermentation, et que cela excite en elles un phénomène nerveux qui se manifeste par un changement dans la rapidité de leur vol. M. Viau, qui reconnaît, en effet, à cette époque un redoublement de vivacité, l'attribue à ce que les perdrix viennent de terminer leurs nids.

Ce que l'observateur a trouvé surtout en grande partie dans l'estomac des perdrix, c'est la petite graine triangulaire de liserons et de petits bouquets de cette plante. Or, on sait quel fléau constituent pour les cultivateurs ces liserons sauvages. Pour les détruire, les cultivateurs labourent trois fois leurs champs, on, pour nous servir du terme consacré, font trois façons consécutives. Ces bouquets de racines se trouvent placés au bout d'une longue racine qui plonge profondément dans le sol; et si on les replace dans le sol ils donnent naissance, immédiatement, à un grand nombre de ces plantes parasites. Le labour les ramène sur le sol; mais s'il survient, avant qu'ils aient été entièrement desséchés par le soleil, une pluie qui les enterre de nouveau, l'action de la charrue devient tout à fait inutile. C'est là ce qui constitue le rôle bienfaisant des perdrix qui, friandes de ces bouquets de racines, en mangent et en détruisent des quantités considérables. Au moment de l'éclosion de leurs œufs, elles dévorent également une grande quantité de fourmis et d'œufs de fourmis.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(Service spécial du Journal).

Paris, 2 octobre, 11 h. mat.
Les résultats généraux des élections

moins le prévenir de ce qu'il voulait faire. Il crut que son intimité avec la famille del Balzo l'avait porté à défendre les Limontains, songea aussitôt à Béatrix, et son cœur se remplit encore davantage de colère et de jalousie.

CHAPITRE XIII.

Qui, de jalousie. Depuis le jour où Marco avait vu pour la première fois la fille du comte del Balzo, l'image de la belle et modeste vierge était toujours présente à son esprit. Il la voyait constamment, il était comme ces malades qui dans leurs rêves ont sans cesse la même vision.

Cette image apparaissait à cette âme indomptée pendant qu'elle se livrait à ses hardis projets, à ses secrètes manœuvres, à ses joies, à ses espérances.

Tantôt au sein de ce splendide et glorieux avenir qu'il croyait s'être préparé, il la voyait briller d'une douceur, d'une grâce, d'une tranquillité célestes; tantôt, s'abandonnant à son délire, il s'imaginait être perdu, être délaissé dans un désert froid et obscur, où ses richesses, sa puissance, sa gloire, ses ambitions se réduisaient soudain en poussière.

Il était toujours inquiet et agité. C'était comme si dans un bal, au milieu d'une danse échevelée, la musique cessait

qui ont en lieu le 1^{er} octobre sont connus. Voici les chiffres approximatifs des six scrutins :

A Embrun le nombre des votants a été de 5,634, M. Ferrari, républicain, a été élu par 2,825 voix contre M. de Prunières qui en a réuni 2,795.

A Cambrai, M. Bertrand-Milient, républicain, a obtenu 11,597 voix sur 12,658 suffrages exprimés. Son concurrent, M. Lestoquoy n'a rallié que 1,433 voix.

A Senlis le recensement des votes donne : 19,908 votants. M. Chauveau, républicain est élu par 9,991 voix contre 9,725 obtenues par M. Picard, conservateur-constitutionnel.

A Auch, M. Peyrusse, bonapartiste a été élu par 8,119 suffrages, contre 7,521 donnés à M. David républicain.

Dans l'arrondissement de Saint-Gaudens, M. Tron porté également par les conservateurs, a triomphé par 6,807 contre 5,937 données à M. Camparan, républicain.

Enfin dans l'arrondissement de Toul sur 13,418 votants, M. Petitbion, républicain, a réuni 8,411 suffrages, tandis que M. Claude, candidat conservateur n'en a rallié que 4,670.

En somme, sur six députés élus, quatre appartiennent aux républicains et deux aux bonapartistes.

Versailles, 2 octobre, 2 h. soir.

Quoique le conseil des ministres, dans sa dernière séance, n'ait pas pris de décision relativement à la prochaine convocation des Chambres, on peut dire que la date du 30 octobre est celle qui, dans la situation présente, a le plus de chances d'être adoptée. C'est cette date qui paraît avoir rencontré le moins d'opposition et avoir rallié la majorité du conseil. On ajoute que, dans sa réunion d'aujourd'hui, le conseil se prononcera définitivement à cet égard.

Versailles, 2 oct. 4 h. soir.

L'opinion publique se tourne vers la Serbie avec plus d'anxiété que jamais. Dans le monde diplomatique, d'après les nouvelles parvenues hier et ce matin, on regarde la situation comme peu rassurante. A Constantinople, les esprits sont très-surexcités. Un nouveau conseil des ministres a dû avoir lieu aujourd'hui à Stamboul pour délibérer sur la réponse à faire aux propositions des puissances. Cette

tout à coup et laissait les danseurs dans une situation désagréable et ridicule.

D'un âge peu avancé il est vrai, mais déjà mûri par les événements, revenu des illusions de la jeunesse, rompu depuis longtemps aux habitudes licencieuses de la vie de soldat, déchiré par l'adversité et par l'injustice des hommes, devait-il se livrer à l'amour? et cependant, il s'y était livré avec toute l'audace d'un jeune étourdi et avec la constance fatale d'un homme qui a vécu sous le fer, au milieu du sang.

Marco n'avait jamais aimé qu'Erme-

linda. Le temps, le manque d'espoir avaient peu à peu diminué son amour et l'avaient amené à se jeter dans ces haines de parti, ces desirs de pouvoir et de vengeance, et toutes ces aspirations magnanimes ou viles qui lui firent accomplir sur la scène du monde toutes ces actions glorieuses ou coupables que l'histoire nous a conservées.

Malgré cela, il n'avait pas oublié Ermelinde, et son souvenir le calmait quelquefois dans ses accès de colère. En pardonnant à un ennemi suppliant, en relevant un homme déchu, il lui semblait encore être l'amant de cet ange, le jeune Marco, ce Marco que les malheurs

réponse est attendue à Paris dans la soirée; on croit qu'elle ne contiendra qu'un refus.

Les Grecs, jaloux des Slaves auxquels la Russie veut faire accorder de nouvelles immunités, tiennent des meetings à Athènes, dans le but de secouer, à leur profit, le joug de la Turquie. Des déclarations formelles ont été votées d'enthousiasme.

Versailles, 2 oct. 6 h. soir.

Des informations transmises directement de Berlin assurent que le gouvernement allemand, très-irrité de l'attitude de la Serbie, s'est prononcé de nouveau pour une prompt occupation de ce pays par des troupes russes et autrichiennes. Le gouvernement allemand aurait émis aussi un avis favorable à la réunion immédiate d'une conférence. Quoiqu'il en soit, plusieurs ambassadeurs, notamment M. de Gontaut-Biron, sont attendus à Bade où se trouve l'empereur Guillaume.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 3 octobre, 2 h. soir.

Le Journal des Débats publie de graves nouvelles de Londres, arrivées à minuit;

Si la Turquie refuse, comme il paraît certain, les propositions des puissances, la Russie demande positivement l'occupation de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Bulgarie par les troupes russes et autrichiennes, et l'entrée des flottes des diverses puissances dans les Dardanelles et le Bosphore.

On croit au refus de l'Autriche.

Grande hésitation du gouvernement en Angleterre. L'opinion publique demande la démission du ministère et la convocation du Parlement.

Le gouvernement français remplit le rôle de médiateur pour le maintien de la paix.

La réunion d'une conférence européenne n'est pas improbable.

Paris, 3 octobre 4 h. soir.

La France d'hier publie un télégramme de Vienne portant que la Porte refuse décidément d'adhérer aux conditions de paix proposées par les puissances. Son refus ne porte pas seulement sur l'armistice, mais aussi sur les garanties demandées pour l'admini-

et les passions avaient si complètement changé.

Il comprenait bien qu'elle avait dû perdre de sa beauté, depuis le jour où elle s'était mariée, malgré cela il ne pouvait se la figurer que telle qu'elle était au matin de ses jours, joyeuse, tranquille avec sa figure sereine et son regard enivrant. Il ne l'avait plus vue depuis son mariage et le temps n'avait pu altérer l'image qui était resté dans son esprit, de même qu'il n'altère point les traits d'un beau et jeune visage représenté sur la toile. Aussi quand il vit Béatrix pour la première fois à Milan, et qu'il lui trouva tant de ressemblance avec sa mère, ne put-il s'empêcher d'en être épris, d'être comme fasciné. Ce cœur attiédi, glacé depuis si longtemps se réchauffa soudain, battit comme autrefois, et se remit sous le joug.

Marco se persuada d'abord que ce n'était qu'une fantaisie passagère, et s'indignant contre lui-même, il se proposa de dompter les élans de son âme et se crut assuré du triomphe; mais ses efforts ne faisaient que redoubler et raffermir ses chaînes. Fatigué de lutter il s'abandonna peu à peu et sans y songer à sa passion, dans l'espoir de couronner plus tard d'une manière heureuse cet amour qu'il ne pouvait vaincre.

nistration de la Bulgarie et sur le statu quo réclamé pour la Serbie. Elle accorderait le statu quo seulement au Montenegro et lui refuserait toute extension de territoire.

La continuation de la guerre paraît inévitable, et l'on croit ici que, d'accord ou non avec la Russie, l'Autriche va être forcée d'intervenir.

Bourse de Paris

Cours du 3 octobre.

Rente 3 p. %..... 71.00
— 4 1/2 p. %..... 100.50
— 5 p. %..... 105.50

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 2 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.680 »	3.715 »
Credit foncier.....	730 »	750 »
Orléans-Actions..	1.070 »	1.080 »
Orléans-Obligations.	330 50	331 25
Suez.....	512 50	530 »
Italien 5 %.....	73 25	74 10

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 14 (30 septembre).

Le transformisme et les causes finales : M. P. Janet, par M. L. Dumont. — La marine marchande considérée comme auxiliaire de la marine de guerre, par M. T. Brassey. — Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Clermont-Ferrand. Séances des sections : section d'anthropologie, section d'économie politique et statistique. — Académie des sciences. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 14 (30 septembre).

Eugène Despois. — Eugène Fromentin, par M. Ch. Vincens. — Le Christianisme dans les Prophètes, par M. Ernest Havet. — L'Amérique espagnole. L'Union latine-américaine, par M. A. Villamus. — M. l'archevêque de Paris et l'aumônerie militaire. — Causerie artistique. — La semaine politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17 rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

— Tout prince d'Italie, se disait-il, et à plus forte raison le comte del Balzo, s'honorera de m'avoir pour gendre. Pour ce qui est d'Ermelinde, j'ai tué son père, mais sur le champ de bataille et pour me venger des obstacles qu'il avait apportés à mon amour pour elle.

Il pensait que l'horreur qu'elle devait éprouver pour l'auteur de ce crime, aurait été amoindri par le mobile même du meurtre, d'autant mieux qu'il n'y a point de femme, si austère et si vertueuse qu'elle soit, qui n'accorde intérieurement une espèce de pardon à ce qu'on fait pour l'amour d'elle.

D'un autre côté, en ces temps de luttes continuelles, les haines étaient toujours vivaces et la vengeance suivait de près l'offense. Le sang se payait par le sang et les familles étaient trop désunies pour qu'il fut impossible de voir souvent l'assassin faire cause commune avec les parents de sa victime.

Ces idées lui souriaient; il commença à les caresser, à les méditer longuement et délicieusement, et le poison de l'amour se glissait de plus en plus dans ses veines et remplissait tout son être.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

3 octobre 1870 (51).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XII.

(Suite.)

Marco reçut le compliment, sans réduire à sa juste mesure la reconnaissance de son puissant obligé, qui partit avec les plus grandes démonstrations d'amitié, lui offrant sa personne, ses moines et toutes les ressources de son monastère pour le servir, lui et ses amis.

Ce nouvel événement irrita encore Marco contre Otorino. Bien qu'en présence de l'abbé, il se fût montré offensé du simple soupçon que l'on faisait peser sur un de ses amis, il pensait cependant au fond de son cœur qu'Otorino n'avait pas les mains nettes; que Lupu avait dû au

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

EXPOSITION DE PHILADELPHIE.

A la distribution des prix des Expositants qui a eu lieu le 28 septembre, les plus hautes récompenses :

Deux médailles et deux Diplômes d'honneur ont été décernés aux Machines à coudre véritables Singer.

Pour copie conforme :

La Compagnie Singer, 94, Boulevard Sébastopol, Paris.

ETUDE

de M^e PRADINES, notaire à Limogne.

VENTE D'IMMEUBLES

Dépendants de la succession de

Jean MALAVELLE

et légués par ce dernier à la Fabrique de l'Eglise de Lugagnac.

Fixée au Dimanche douze novembre, à une heure du soir, devant M^e Pradines, notaire à Limogne, à la Mairie de Lugagnac.

On fait savoir à qui il appartiendra, que par décret du président de la République, en date du douze juillet

mil huit cent soixante-seize, le Trésorier de la Fabrique de l'église de Lugagnac a été autorisé à vendre aux enchères publiques les immeubles dépendant de la succession de Jean Malavelle, et ci-après désignés :

Le cahier des charges a été dressé par M^e Pradines, notaire à Limogne, en l'étude duquel tout le monde peut en prendre connaissance.

Biens à vendre :

Premier lot. — Le premier lot se compose de Pature, Terre labourable, Vigne et Terre labourable. Le tout attenant, appelé Pièce Grise, situé dans la commune de Lugagnac, désigné sous les numéros 322, 323, 324 et 329, section B, du plan cadastral, confrontant avec propriétés de Delpech, Bach, dit Tournée et chemin de service, sur la mise à prix de huit cent vingt-cinq francs, ci. 825 fr.

Deuxième lot. — Le deuxième lot se compose d'une Terre labourable et d'une Vigne appelées Travers de Gay, et de trois Bois appelés l'Homme Mort. Ces cinq objets sont attenants et sont situés dans la commune de Lugagnac, désignés sous les numéros 569, 573,

543, 541 et 542, section B, du plan et confrontant avec propriétés de Baptiste Balat, veuve Aymard, Gregory, héritiers Bach et chemin public, sur la mise à prix de cinq cent cinquante francs, ci. 550 fr.

Troisième lot. — Le troisième lot se compose :

1° D'une Vigne, dite l'Homme Mort, aujourd'hui Terre labourable, située dans la commune de Lugagnac, désignée sous le numéro 557, section B, du plan, confrontant avec propriétés de Garrigues dit Lambeyrac et de Pierre Bach ;

2° Et d'une Terre labourable et d'un Bois attenants, appelés les Igues, situés dans la commune de Lugagnac, désignés sous les numéros 530, 531, section B, du plan, confrontant avec propriétés de Delpech, Garrigues dit Lambeyrac et chemin public, sur la mise à prix de six cent cinquante francs, ci. 650 fr.

Quatrième lot. — Le quatrième lot se compose d'une Pature et d'une Terre labourable attenants, appelées le Gay, situées dans la commune de Lugagnac, désignées sous les numéros 589 et 588, section B, du plan, con-

frontant avec chemin public. Bois des héritiers Bach et Bois de Delpech, sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 fr.

Cinquième lot. — Le cinquième lot se compose de tout un Enclos, situé dans Lugagnac, consistant en Maison d'habitation, Etable à cochons, Basse-Cour et Jardin, désignés sous les numéros 270, 270, 271, 267, 273 et 272, section C, du plan, confrontant avec propriétés de Bach, Escout, Belvezet et chemin public, sur la mise à prix de huit cents vingt-cinq francs, ci. 825 fr.

Sixième lot. — Le sixième lot se compose d'une Terre labourable dite Coustalou, située dans la commune de Lugagnac, désignée sous le numéro 178, section C, du plan, confrontant avec propriétés du nommé Reilhou, Marcomier et chemins publics, sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 fr.

Septième lot. — Le septième lot se compose d'une Terre labourable, située dans Lugagnac, désignée sous le numéro 406, section B, du plan, confrontant avec propriétés de Demoiselle Bach, Rolles, Lafon et chemin

public, sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci. 250 fr.

Les enchères ne pourront être moindres de dix francs pour tous les lots.

Tous frais exposés jusqu'au jour de la vente viendront en diminution du prix.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Pradines, notaire à Limogne. Fait à Lugagnac, le 3 octobre 1876.

Le Trésorier de la Fabrique, BALAT.

L'Exposition illustrée de Philadelphie — The Philadelphia Exhibition illustrated. — Se publie sous ce double titre : une revue bi mensuelle, publiée en français et en anglais dans le format des grands journaux illustrés. Nous engageons nos lecteurs à demander, par carte postale, le premier numéro de cette intéressante et curieuse publication, mise en vente non-seulement à Paris, mais encore à Londres, Bruxelles, Genève et Philadelphie.

ACHETEZ vos MONTRES
70, Grande-Rue, à Besançon.
Chez **A. ROBERT**, Fab.
Economie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et gratuits.
Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longes-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;
2° Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.
1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT
1° Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ;
2° Chaque mois la double pl. de Patrons ;
3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.
1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.



POMPE ROTATIVE
DE J. MORET & BROQUET
Usine et bureaux, 121, r. Oberkampf, Paris
Pour le soutirage et le transvasement des vins, huiles, bières, essences, et tous liquides.
La Seule adoptée par toute l'industrie vinicole.
Débit selon le N^o de 2 à 20,000 litres par heure.
Tuyaux, qualité supérieure, spéciaux pour les Vins.
PROSPECTUS FRANCO. — VENTE A GARANTIE.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sain. Cesirap, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 l. et 4 l.
RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sain et au Bureau de Toln. 1 l. 50 la b.
BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{lle} LINON

FLEURISTE
Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE BI-MENSUELLE
Des Questions Sociales, Politiques, Finales, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales
Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois
PAR LIVRAISONS DE SEPT FEUILLES GRANDIN-8^o 412 pages
Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au BIEN PUBLIC, moyennant 56 fr. au lieu de 70
Primes diverses
ABONNEMENTS :
Un an, 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois, 6 fr.
Prix du Numéro : 1 Franc.
Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princp. Pharmacies de France et de l'Étranger.

MALADIES de la GORGE de la VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.
Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

GUERRES

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DU PREMIER EMPIRE
PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE
13 volumes in-8^o, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre AVEC UN MAGNIFIQUE ATLAS
Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carlé Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Berrère, Gaulle, Chénard, Dejoux, etc., etc. Prix. 100 fr.

Payables cinq francs par mois.
GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE
Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître, l'ouvrage complet formant 25 gros volumes, livrés de suite. Prix. 600 fr.

Payables vingt francs par mois.
LIBRAIRIE ABEL PILON
33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION.
Pour un achat au-dessus de cent francs le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés. (Voir notre Catalogue.)
TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE A VINGT FRANCS.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.
Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution des deux tiers se trouve faite ; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi ; doigtée par Moscheles, soit 11 vol. grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

LA VELOUTINE
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint un fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris. 43 fr.
id. pour les Départements. fr.